

## Mot du Maire



Urbinoises, Urbinois,

Nous venons de vivre un hiver très pluvieux et notre commune a été épargnée par les inondations importantes affectant nos habitations.

Notre marais sert de réservoir afin d'éviter des crues dévastatrices, protégeons-le et entretenons-le, afin qu'il continue son rôle de tampon. Ces pluies abondantes malheureusement sont la cause d'un mauvais fonctionnement de notre station d'épuration : l'excès d'eaux pluviales

fait que les eaux usées ne sont que partiellement traitées avant leur rejet dans les cours d'eau alimentant le marais. Nous allons faire réaliser un diagnostic secteur par secteur, afin d'analyser la provenance de ces eaux pluviales qui finissent dans le réseau d'assainissement. Plusieurs causes sont possibles dont le branchement par certains habitants de leur évacuation des eaux pluviales vers le réseau d'eaux usées ce qui est strictement interdit.

Je tiens à remercier les participants aux réunions citoyennes qui ont contribué à identifier les actions à entreprendre :

- La création d'un jardin collectif Allée des Noisetiers et celle prévue en 2025 d'un jardin partagé chemin du Jousse-lain.
- Des actions en faveur du fleurissement de la commune.

- L'installation de bancs sur les itinéraires piétonniers communaux.

- Une journée ramassage des déchets.

Sur l'aspect transition énergétique, le conseil municipal a validé l'acquisition d'un vélo électrique et d'une remorque pour réaliser plus vertueusement l'entretien de nos espaces verts.

Concernant les travaux, cet été verra la finition des Chemins communaux du Tri-berl, de la Belle étoile et du Jousse-lain.

Enfin, n'oubliez pas de venir nous retrouver **à partir de 20 heures le Samedi 29 Juin à la zone de loisirs pour la fête de la musique** afin de passer un bon moment.

Restant toujours à votre disposition, le conseil et moi-même, vous souhaitons un bel été.

Didier BUTON

## Finances

L'excédent de fonctionnement qui permet de financer nos investissements est en augmentation en 2023. Le virement du bénéfice du lotissement des Saules et la rétrocession des droits de mutations encaissés lors des ventes immobilières réalisées sur la commune ont été très conséquents.

### Budget de fonctionnement communal 2023

|  | DEPENSES              |  | RECETTES              |
|--|-----------------------|--|-----------------------|
| Charges à caractère général                      | 297 357.27 €          | Atténuation de charges                   | 9 776.00 €            |
| Charges de personnel                             | 466 543.40 €          | Produit des services                     | 84 487.57 €           |
| Atténuation de produits                          | 89 999.00 €           | Impôts et taxes                          | 935 795.81 €          |
| Autres charges de gestion courante               | 211 532.75 €          | Dotations, subventions et participations | 539 044.00 €          |
| Charges financières                              | 37 112.52 €           | Autres produits de gestion courante      | 110 782.29 €          |
| Charges exceptionnelles                          | 0.00 €                | Produits financiers                      | 2.96 €                |
| <b>Opération d'ordre amortissement</b>           | <b>184 314.66 €</b>   | Produits exceptionnels                   | 150 177.74 €          |
|  | <b>1 286 859.60 €</b> |  | <b>1 830 066.37 €</b> |
| <b>Excédent de fonctionnement dégagé en 2023</b> | <b>543 206.77 €</b>   |  |                       |

### Budget d'investissement communal 2023

|  | DEPENSES              |  | RECETTES              |
|--|-----------------------|--|-----------------------|
| Remboursements d'emprunts                | 186 107.96 €          | Dotations et fonds divers              | 159 824.51 €          |
| Opérations d'équipement                  | 559 384.21 €          | Excédent de fonctionnement capitalisés | 428 375.96 €          |
| Immobilisations corporelles              | 484 823.93 €          | Subvention d'investissement            | 3 367.34 €            |
| Immobilisation en cours                  | 25 054.19 €           | Emprunts contractés                    | 600 000.00 €          |
| opération d'ordre                        | 0.00 €                | opération d'ordre amortissement        | 184 314.66 €          |
|  | <b>1 255 370.29 €</b> | opération patrimoniale                 | 0.00 €                |
| <b>Excédent d'investissement en 2023</b> | <b>120 512.18 €</b>   |  | <b>1 375 882.47 €</b> |

# Actions citoyennes

(Mises en places à la suite des réunions publiques)

## 1- MA RUE EN FLEURS

Des roses trémières ont été semées :

- Rue de l'Eglise
- Rue du Pont d'Orgueil
- Rue de la Croix de Mission
- Chemin des Baudries
- Rue de la Sablière.

N'oubliez pas de fleurir vos pieds de murs en venant chercher à l'accueil de la mairie des graines de fleurs passe partout.



## 2 - JARDIN COLLECTIF

La commune met à disposition un terrain sur lequel les volontaires viennent planter, entretenir puis ramasser des aromates, fruits et légumes de leur choix.

Chacun est libre de semer et de récolter selon ses besoins. Ce jardin est situé Allée des Noisetiers et est ouvert à tous les urbinois. L'objectif de cette action est de créer du lien social en favorisant l'exercice physique et la détente en plein air.

Quelques citoyens se sont retrouvés le samedi 13 avril à partir de 10h pour les premières plantations.



## 3- RAMASSAGE DES DÉCHETS

Une demi-journée de ramassage des déchets est prévue le **samedi 15 juin 2024**.

Le rendez-vous est fixé à 9h00 dans la Salle du Conseil de la mairie.

Un café sera offert par la municipalité avant d'arpenter les rues de notre commune pour les nettoyer.



#### 4 - CRÉATION D'UN JARDIN PARTAGÉ POUR LE PRINTEMPS 2025

Dans une démarche visant à renforcer les liens entre ses habitants, la commune de Saint-Urbain prévoit la création d'un jardin partagé pour le printemps 2025.

Les bienfaits de cette initiative sont multiples. Tout d'abord, il favorise la convivialité, le partage de connaissances et la cohésion sociale. De plus, il permet de se reconnecter à la nature à travers les différentes étapes des cultures, de

sensibiliser les enfants à la biodiversité. Pour terminer, il offre la possibilité de cultiver ses légumes toute l'année et ainsi de bien se nourrir à moindre coût.

Un jardin partagé est constitué de nombreuses parcelles qui sont mises à disposition des habitants pour qu'ils puissent cultiver un potager. L'espace choisi pour ce jardin est une parcelle de 5 100 m<sup>2</sup>, située Chemin du Jouselain.

Une délimitation des parcelles sera réalisée ainsi que la création d'un parking.

Un puits sera également nécessaire pour l'arrosage des plantations. Son fonctionnement sera assuré par la nouvelle association l'Urbinoise de Loisirs, la cotisation annuelle est fixée à 15€ par an.

Toutes les personnes intéressées pour louer une parcelle doivent se faire connaître auprès de la mairie avant le 15 octobre 2024.

#### JARDIN PARTAGÉ - CHEMIN DU JOUSSELAIN



## ..... Plan local d'urbanisme intercommunal ..... .....

# ..... Les beaux jours sont de retour et ..... avec eux l'envie de bricoler et de jardiner...

## Donc voici un petit rappel :

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques ... ne peuvent être effectués que :

- \* les jours ouvrés de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30 ;
- \* les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 ;
- \* les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

En ce qui concerne les chiens, nous rappelons aux propriétaires, qu'ils sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.



## BRUITS de voisinage

Tous responsables  
Tous concernés

**Veillez trouver ci-joint à cet Urb'infos un arrêté municipal portant règlementation de la propreté des voies publiques et de l'entretien des espaces publics sur la commune de Saint-Urbain.**

# ..... Le 9 juin 2024 ..... on vote pour l'avenir de l'Europe

Les élections européennes offrent aux citoyens européens l'occasion d'élire au suffrage universel direct les représentants qui agiront en leurs noms pendant 5 ans, en tant que Député au Parlement européen.

Elles se tiendront  
**le dimanche 9 juin 2024**  
**de 8h00 à 18h00**

La date limite d'inscription sur la liste électorale était fixée au 3 mai 2024.

### Pensez-y !

**Vous pouvez soit effectuer votre procuration auprès de la gendarmerie de votre choix, soit faire votre demande en ligne sur [www.maprocuration.gouv.fr](http://www.maprocuration.gouv.fr).**



**Cependant, même en optant pour la demande en ligne, vous devrez vous déplacer pour faire vérifier votre identité auprès d'une gendarmerie.** Vous aurez besoin de votre numéro national d'électeur ainsi que celui de la per-

sonne qui votera pour vous. Ce numéro est inscrit sur la carte d'électeur. Si vous n'êtes pas en état de vous déplacer, pour cause de maladie ou infirmité, un gendarme peut se déplacer à votre domicile si vous en faites la demande.

# Un recensement de la population Urbinoise prévu en 2025

Le prochain recensement de la population (organisé par l'INSEE) aura lieu du **16 janvier au 15 février 2025**. Le dernier en date a été effectué en 2019.



## LE RECENSEMENT, C'EST UTILE À TOUS

Le recensement permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune.

De ces chiffres découlent la participation de l'État au budget des communes, le nombre d'élus au conseil municipal ou bien encore le nombre de pharmacies...

Il fournit également des informations sur les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transports utilisés, conditions de logement... ces éléments aident notamment les professionnels à mieux connaître leurs marchés.

## LE RECENSEMENT, C'EST SIMPLE : COMMENT ÇA MARCHE ?

### Avant la collecte

Des agents recenseurs sont recrutés par la Mairie. L'INSEE participe à leur formation et constitue le répertoire d'adresses à recenser. Les agents recenseurs effectuent une tournée de reconnaissance pour repérer les logements et avertir de leur passage. Une photo des agents recenseurs sera diffusée dans le bulletin communal de janvier 2025.

### Pendant la collecte

**Répondre en ligne est la manière la plus simple de se faire recenser.**

Les agents recenseurs se présentent chez les personnes à recenser pour leur remettre la notice sur laquelle figurent leurs identifiants de connexion au site

[www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr)

Elles peuvent ainsi répondre au questionnaire en ligne.

Si les personnes ne peuvent pas répondre par internet, les agents recenseurs leur distribuent les questionnaires papier, une feuille de logement et autant de bulletins individuels qu'il y a d'habitants, puis conviennent d'un rendez-vous pour venir les récupérer.

## LE RECENSEMENT, C'EST SÛR : VOS INFORMATIONS PERSONNELLES SONT PROTÉGÉES.

**Seul l'INSEE** est habilité à exploiter les questionnaires. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal.

Lors du traitement des questionnaires, les noms et adresses des personnes ne sont pas enregistrés et ne sont donc pas conservés dans les bases de données. Toutes les personnes ayant accès aux questionnaires sont tenues au secret professionnel.

# Nouvelle association sur la commune l'Urbinoise de loisirs

Depuis début février 2024, les membres de l'association se retrouvent le lundi après-midi de 14h00 à 18h00.

Les personnes assidues sont ravies et profitent de cette rencontre sans contrainte.

**Activités d'intérieur** : jeux de plateaux, de cartes, découverte de l'alouette et divers jeux proposés par les adhérents.

**Activités d'extérieur** : promenades, pétanque, jardinage ... selon la météo !

N'hésitez pas à les rejoindre ! Vous pouvez les contacter au 06 32 65 21 65 ou par mail [urbinoisdeloisirs@orange.fr](mailto:urbinoisdeloisirs@orange.fr).

# Travaux



La Rue de la Sablière nécessite le remplacement de son poste de relevage trop petit par un modèle plus grand pouvant contenir deux pompes.



Chemin de la Belle Etoile



Chemin du Jouselain



Chemin du Tribert

**La réfection des chemins de la Belle Etoile, du Tribert et du Jouselain avec un revêtement tri-couches est prévue.**

Sur le Chemin du Jouselain, la bande de terre sera enlevée pour élargir la voie et des poteaux en bois seront installés pour sécuriser la liaison douce.

## Plan de mobilité : vélo remorque

Vous croiserez bientôt dans la commune un vélo remorque.

Nouveau moyen de transport et de travail de l'équipe technique municipale !

D'un point de vue écologique et considérant la superficie de notre commune, le conseil municipal choisit d'investir dans un vélo électrique. Il sera équipé d'une remorque de transport pour l'entretien des espaces verts.

La commune souhaite innover et montrer l'exemple : utiliser un véhicule propre, sans moteur polluant, pour les trajets courts. L'enjeu économique est de diminuer les dépenses d'entretien sur les véhicules motorisés. Le service technique devra adapter son organisation afin d'utiliser le vélo remorque en priorité.



# ..... Traversée de la flamme olympique ..... sur le Passage du Gois

**La flamme olympique traversera le Passage du Gois le mardi 4 juin 2024 de 8h30 à 9h.**

Nous vous proposons de visionner ensemble ce défilé autour d'un café offert par la municipalité, dans la salle du conseil de la mairie. L'accès au Gois sera impossible sur ce créneau.

Nous partirons ensuite à vélo ou en co-voiturage vers le Passage du Gois, nous pourrons ainsi pratiquer la pêche aux palourdes et aux coques, ou simplement profiter du moment.

Nous serons de retour à la Zone de Loisirs vers 13h pour partager un pique-nique et prolonger les échanges dans une ambiance conviviale et sportive.

Les inscriptions à cette journée sont ouvertes en mairie jusqu'au 28 mai 2024.

La flamme olympique spéciale de Châlans Gois Communauté va circuler sur les 11 communes ce jour-là.

Les enfants des deux écoles sont invités à partager un moment convivial sur le parking du centre bourg pour la danse des jeux olympiques. Le rendez-vous est fixé à 10h40 !



## ..... Défi des jardins ..... .....

Vous avez déjà reçu le flyer « Défi des jardins », il se déroulera **le samedi 8 juin de 14h à 19h.**

Tous les propriétaires de jardin, volontaires, peuvent ouvrir leurs portes pour accueillir les promeneurs dans leurs espaces verdoyants.

Les jardins participants seront signalés par un ballon afin que les visiteurs puissent les identifier facilement.

En parallèle de cette initiative, nous organisons un concours photo pour les visiteurs. Nous vous invitons donc à capturer la beauté de vos jardins préférés et à nous envoyer votre meilleure prise de vue par mail : [accueil@sainturbain.fr](mailto:accueil@sainturbain.fr).



**Pensez-y :** le coupon réponse déposé dans votre boîte aux lettres, doit nous parvenir **avant le 31 mai** ! Si vous ne l'avez pas reçu, vous pouvez vous inscrire en mairie.



# Tous à vos baskets pour les Foulées du Gois 2024

Le samedi 29 juin sur le Passage du Gois à Beauvoir sur Mer, rejoignez les 2000 concurrents qui viendront s'affronter à marée basse dans 5 courses populaires ouvertes aux enfants, femmes, hommes et sports adaptés et assistez au spectacle des 2 courses à marée montante.

Cette année pour chaque inscription dans les courses enfants né(es) entre 2012 et 2017, un séjour est offert (3 jours /2 nuits) pour 4 personnes en basse saison dans l'un des 4 campings CYBELE VACANCES en France.

Renseignements et inscriptions sur le site internet [www.lesfouleesdugois.com](http://www.lesfouleesdugois.com)



# Fête de la Musique

**SAINT URBAIN**  
COMMUNE DE VENDÉE

**Fête de la Musique**

Bar et restauration sur place

Zone de Loisirs  
20 h

**29**  
JUIN 2024

**VOLTAIR**  
**COPAINS DES BOIS**



# Journée Olympique

## le 1<sup>er</sup> août à Saint-Urbain !

Le village olympique sera présent du 26 juillet au 11 août durant la période des J.O en itinérance sur les communes de Challans Gois Communauté.

Il sera à **Saint Urbain le jeudi 1<sup>er</sup> août**, rendez-vous à la zone de Loisirs.

Ce village, gratuit et ouvert à tous, proposera de 14h00 à 22h00 :

- Une fan zone avec diffusion en direct des jeux olympiques sur un écran géant LED de 15 m<sup>2</sup>

- Un espace convivialité avec bar et restauration + exposition sur les J.O

- Des espaces sportifs : initiation et activités physiques et ludiques animées par des éducateurs sportifs de Challans Gois



## Services Divers

### La Mairie

*En août, la mairie sera ouverte seulement du lundi au vendredi de 9h à 12h30.*

*Rappel : Le dépôt des dossiers d'urbanisme se fait uniquement sur rendez-vous.*

### Don du sang

*Deux collectes de sang auront lieu à la Salle de l'Avocette de Saint-Urbain :*

*- Le mardi 2 juillet 2024*

*- Le lundi 30 décembre 2024*

*Pensez à prendre RDV en ligne : <https://dondesang.efs.sante.fr/trouver-une-collecte>*



# ..... Calendrier des Manifestations .....

**19 MAI**VIDE GRENIER  
ADEP**4 JUIN**TRAVERSÉE DE LA FLAMME  
OLYMPIQUE**8 JUIN**LE DÉFI DES JARDINS  
Ouverture des jardins de 14h à 19h**9 JUIN**

ÉLECTIONS EUROPÉENNES

**15 JUIN**

RAMASSAGE DES DECHETS

**22 JUIN**FÊTE DE L'ÉCOLE PUBLIQUE  
L'AVOCETTE**29 JUIN**

FÊTE DE LA MUSIQUE

**6 JUILLET**CONCOURS DE PÉTANQUE  
Comité des Fêtes**7 JUILLET**KERMESSE ECOLE ST JOSEPH  
OGEC Saint-Urbain**27 JUILLET**BAL DE LA MOULE FRITE  
Comité des Fêtes**01 AOÛT**

JEUX OLYMPIQUES

**04 AOÛT**VIDE GRENIER  
OGEC**31 AOÛT**CONCOURS DE PÉTANQUE  
Société de Chasse**7 SEPTEMBRE**

FORUM DES ASSOCIATIONS

**15 SEPTEMBRE**

JOURNÉE DU PATRIMOINE

**02 OCTOBRE**REPAS DES RETRAITÉS  
DYNAMIQUES**26 OCTOBRE**SOIRÉE TARTIFLETTE  
Comité des Fêtes**10 NOVEMBRE**APRÈS-MIDI JEUX  
Faites vos jeux 85**24 NOVEMBRE**

VIDE TA CHAMBRE

**1<sup>er</sup> DECEMBRE**

MARCHÉ DE NOEL

# Terre de jeux 2024

## Des courses d'orientation Nature & Patrimoine sur toutes les communes

Dans le cadre des animations « **Terre de Jeux 2024** », Challans Gois propose des parcours d'orientation « **nature et patrimoine** » sur les 11 communes du territoire.

Ces courses d'orientation sont accessibles librement pour découvrir, en solo, entre amis ou en famille, la faune, la flore et le patrimoine en toute autonomie !

Ne cherchez plus les bornes, elles ont été enlevées à la suite de dégradations.

### Vous pouvez accéder au parcours :

- Avec le livret numérique à télécharger sur le site : [www.challansgois.fr](http://www.challansgois.fr)
- En version papier à récupérer auprès des mairies concernées aux heures et jours d'ouverture habituels

### DÉPART

à proximité  
du Camping  
Les Rouches



## Circuit du patrimoine

L'Office de Tourisme GO Challans Gois vous propose de découvrir le patrimoine du territoire de Challans Gois Communauté grâce à une série de 11 brochures qui vous accompagneront lors de vos visites sur les communes.

Sur chacune d'entre elles, un plan vous permettra de vous orienter facilement, illustré d'une quinzaine de photos et descriptifs des points incontournables.

Toutes les brochures de ces circuits sont à la fois disponibles dans nos Bureaux d'Information Touristique, en mairie mais également en téléchargement sur le site <http://www.challansgois-tourisme.fr/>.



A venir chercher  
en mairie.



**Dimanche**  
**15 septembre**  
**rendez-vous à 10h00**  
**devant la mairie**

pour la journée du patrimoine nous vous proposons d'effectuer **le circuit du patrimoine** de notre commune au départ de la mairie à 10h00

**Nouveaux arrivants,**  
**venez nous rejoindre pour**  
**découvrir l'histoire**  
**de notre belle commune.**



# Les points de vue de la commune

Installation d'un nouveau panneau  
Rue des Hautes Rouches à proximité du camping.

